

Compagnie des Archers Mâconnais

Complexe sportif Tir à l'Arc – Salle Jean Burnichon – Rue Léo Lagrange 71000 Mâcon

Conseil d'administration du 6 novembre 2023.

Début : 19H00 en présentiel Fin : 21h30

Présents : Gérard Champion : Président, Gilles Gainot : Vice-Président, Gérard Tardy : Trésorier

Excusés : Jean Burnichon : membre élu et Lionel Marquis : Secrétaire.

Invités : Catherine Cropsal, Eric Bulland, Philippe Gressard, Mickaël Van Den Plast et Camille Dufour.

Invité excusé : Isabelle Buguet, Sylvain Secrétant.

Rédaction du C.A. : Catherine et Mickaël

Gérard ouvre la réunion à 19H00.

1/ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'administration : 2 octobre 2023.

OK

Prochain CA : le 4 décembre, suivi d'un dîner.

2/ Planning Ouverture Fermeture

Passage du planning des ouvertures fermetures. Deux semaines doivent être corrigées. Elles ne tenaient pas compte des entraîneurs présents pour les cours : 4 décembre et 18 décembre.

3 /Compte rendu du week-end passé

Sur invitation de la Compagnie de Saint Pierre de Montmartre à Clichy (92), nos archers ont participé à un tir du prix général. La CAM était invitée en tant qu'organisatrice du Bouquet 2023.

Cette invitation traditionnelle marque l'ouverture du grand prix à la Compagnie de Saint Pierre de Montmartre, lieu de signature de la création de la fédération.

Une matinée relativement ludique a été suivie d'un déjeuner puis du Grand Prix. Ce tir se pratique dans un jeu d'arc utilisé pour les concours BEURSAULT, soit sur une distance de 50m avec une carte de 80cm environ et dans le même rythme que le tir BEURSAULT, soit flèche à flèche (exercice plus difficile qu'il n'y paraît). Mais au lieu de se tirer sur 40 flèches, il se tire sur 56 flèches, 40 pour un classement aux honneurs et 16 pour un classement au nombre de noir (cette petite mouche située au centre de la carte).

Cette forme de tir est envisagée par Gilles et Gérard pour la compagnie. Il faudra juste adapter les récompenses. On ne peut pas se permettre aujourd'hui d'être aussi généreux qu'ils le sont.

Le sujet reviendra dans les discussions en mars.

5 archers de la compagnie étaient présents (Marie-Pierre Prabel, Ronelyam Masarabye, Éric Bulland, Lionel Marquis et Gilles Gainot). Les frais engagés ont été pris sur le budget du bouquet.

Parallèlement Gilles et Gérard ont participé à la réunion des rondes des chevaliers d'arc accueillie par la Compagnie de MONTFERMEIL dont l'ordre du jour principal était de débattre autour des valeurs de la chevalerie d'arc pour promouvoir ses qualités de respect, tolérance, honnêteté

Objet : modification du règlement du championnat de tir Beursault. Il était auparavant obligatoire de participer au tir du Bouquet provincial pour être qualifié. Cette obligation devient compliquée à maintenir entre autres à cause des coûts que cela engendre pour les participants.

Il reste l'obligation de participer à deux tirs : un tir bouquet et un Beursault.

Cette obligation est applicable dès 2024.

Autre décision. Dès 2025, le prix d'inscription au bouquet sera porté à 60€ au lieu de 50€.

La différence de 10€ sera attribuée à la Compagnie organisatrice.

4 / Trésorerie

État des comptes à fin octobre :

Placements : 20.059 euros

Compte courant : 3.259 euros.

Reste à régler : FFTA octobre 769 euros

Les kits.

Reste à intégrer les recettes des coupons vacances pour 700 euros

La subvention de la mairie.

Nous ne sommes pas dans les 30.000 de l'objectif mais croissance malgré tout. Il faut rester prudent dans les dépenses.

Compte Bouquet : récompenses données, certaines envoyées par la poste.

Le bénéfice du Bouquet Provincial sera à minima : 2.200 euros.

Le championnat de France de tir adapté en 2022 et l'organisation du Bouquet en 2023 représentent des gains financiers réels.

Bonne nouvelle supplémentaire : les cibles du tir adaptée ont toutes été vendues.

Dans l'ensemble de ces résultats, il faut remercier l'apport du bénévolat, valorisé pour 6400 euros dans le bilan du bouquet provincial au titre des « contributions volontaires en nature ».

5 /Point sportif, Camille

1 – Matériel

Un certain nombre de choses ont été décidées et mises en place depuis la rentrée :

- Les consommables ne sont plus en libre-service. Du matériel est disponible en dépannage, à la vente. Un relevé de ce qui est vendu sera tenu et une facture émise à la fin de chaque mois.
- Les blasons sont sous clé également. Camille fait le tri et remplit la bannette tous les mercredis soir.
- Tous les arcs disponibles sont en passe d'être catalogués.
- Les flèches « animation » sont sous clé également et ne seront sorties que pour les animations.
- Côté armoires : la J et la G ainsi que l'armoire blindée qui contient les blasons, sont fermées et inaccessibles

L'idée générale est d'arrêter le gaspillage et les coûts inhérents. Seuls Gérard Tardy, Thierry Prabel et Camille ont les clés.

Sur les achats effectués, les kits débutants sont en cours de distribution. Ils ont été achetés à la demande et en fonction des besoins spécifiques de chaque archer.

Sur les achats à venir, Camille propose un investissement d'occasion qui permettrait d'équiper entièrement 3 arcs à poulies (qui sont un besoin pour la compagnie aujourd'hui).

Le coût estimé est de 1400 euros et la location sera de 300 euros (150 en tir adapté). La dépense est validée par le bureau.

2 – Fonctionnement tarifaire

Camille nous a présenté son barème tarifaire pour ses interventions soit dans le cadre des entraînements de groupes de la CAM, soit pour les initiations extérieures.

Il émet deux factures par mois. L'une pour les heures d'entraînement, l'autre pour les autres interventions (gestion du matériel et animations).

Il nous informe ne pas compter (et donc ne pas facturer) toutes ses heures. Celle de présence au CA par exemple.

S'est posé la question de son statut : salarié ou indépendant. Le coût horaire global en indépendant est plus élevé que le salariat. Toutefois, le statut d'indépendant permet une souplesse horaire et contractuelle non négligeable. Pas de facturation sur les mois d'été, possibilité de rompre le contrat plus facilement. Possibilité plus facile pour Camille de facturer des heures à d'autres clubs.

Il est malgré tout envisagé un passage à 20 heures par semaines. Des simulations globales vont être présentées au CA en vue de la préparation du budget 2024 et de l'AG.

3 – Horaires groupes compétition

La question s'est posée de fusionner les groupes jeunes et adultes des mardis et jeudi soir. Camille a fait un enquête ces dernières semaines. Après étude de ses résultats, il est voté par le CA une modification des horaire actuels (19h/21h):

- Pour les jeunes de 18h à 20h
- Pour les adultes de 18h30 à 20h30

Se pose donc la question des deux heures par semaine que perd Camille. Il est décidé de les déplacer sur le groupe perfectionnement du mercredi soir.

6 – A.G. et Saint Sébastien

Il est rappelé que l'A.G. de la Compagnie est fixée le 13 janvier 2024 à 9h30

Le découpage de la journée est le suivant :

- 9h30 / 12h00 A.G.
- 12h00/12h30 apéritif offert par la Compagnie
- 12h30 /14h00 repas « tiré du sac »
- 14h00/17h00 tirs de la Saint Sébastien
- 17h00 : pot de l'amitié

Organisation A.G.

- Liste des votants : à exposer le 3 janvier 2024 au plus tard (G.C.)
- Envoi invitation : le 11 décembre au plus tard (G.C.)
- Appel à candidature : avec invitation (GC)
 - o Pour l'instant ; compte tenu des critères d'élection (âge 16 ans et licence de plus de 1 an) ; les membres invités potentiellement candidats seraient :
 - Catherine,
 - Philippe
 - Isabelle
 - Eric
 - Michael
- Rapport moral GC ; présentation à lecture pour le prochain C.A. (GC)
- Rapport financier ; en cours de rédaction, présentation si possible pour le prochain C.A. (GC)
- Rapport d'activités et résultats sportifs (Lionel ?)
- Bilan financier et Compte de résultat : présentation au C.A. de janvier (sur la base des comptes finalisés de l'année)
- Tarif des licences 2024/2025 (voir proposition et vote au prochain C.A.)

En ce qui concerne l'appel à candidature, Gérard rappelle qu'il abandonnera le poste de Président à l'AG de 2025 et que d'ores et déjà il est important de composer une équipe venant renforcer le futur président pour permettre une charge moins lourde la fonction.

Il faut également prévoir la nomination d'un trésorier en remplacement de Gérard TARDY celui abandonnant cette fonction au plus tard à cette même AG

Pour l'organisation de la Saint Sébastien, il est proposé un tir « scratch », toutes catégories, toutes armes pour permettre une rencontre sportive de tous les licenciés présents.

Le principe ;

- Poussins et benjamins 1 : tir à 10m, blason de 80cm
- Benjamins 2 et minimes : tir à 15m, blason de 60cm
- Juniors à S3, classique et BB ; tir à 18m blason de 40

- Juniors à S3, poulies ; tir à 18m blason tri spots de 40

Récompense du 1^{er} : un vase de la Compagnie sur le modèle de celui présenté au bouquet (Commande : Gilles), qui devra être remis en jeu au prochain tir Saint Sébastien ou autre à définir.

6 – A.G. FFTA

La fédération nous a sollicité pour savoir si l'AG de la FFTA le 23 mars pouvait avoir lieu à Mâcon.

Après RDV auprès de la Ville, cela est techniquement possible mais sur 3 sites différents
En attente de la réponse de la FFTA

Prochaine réunion : le lundi

Le Président

Gérard Champion

Les secrétaires invités

Catherine Cropsal et Mickaël Van Den Plast